



A l'UNSA-Postes, Ce sont nos adhérents et nos militants qui décident !

Juin 2018

**Après avoir recueilli leur avis, L'UNSA-Postes a décidé de ne pas signer
« L'Accord du 20 juin 2018 sur les Bureaux à priorité sociétale ».**

Nos représentants départementaux ont rejeté massivement ce projet d'accord, créateur d'iniquités entre les agents, puisque la majorité des bureaux concernés sont exclus des avantages de cet accord.

Par ailleurs nous considérons que le dialogue social n'a pas été à la hauteur des enjeux, ce projet d'accord n'est pas abouti et aurait mérité d'aller plus loin dans les négociations.

Voici pourquoi l'UNSA-Postes ne signera pas cet accord en l'état :

Nous sommes contre la notion des 3 strates, qui écarte de fait tous les Bureaux et donc les agents de la Strate 1 (\geq à 20% et $<$ à 25% d'activité banque sociale), de l'indemnité pour les chargés de clientèle de 3000 euros payable en 3 fois, de l'extension des mesures spécifiques pour les COBA et les GESCLI pour le comblement des zones déficitaires, des 150 promotions supplémentaires réservées à la Strate 3, de l'augmentation de la prime commerciale de 100 euros, de la mise en place du plan opérationnel de lutte contre les incivilités (POLI), de la formation à la prévention des incivilités et de la formation à la médiation pour les REC, du renforcement de la prise en charge client et de l'abaissement du seuil à 40 clients/heure, du développement des partenariats, du jour de repos par quinzaine et du budget qualité de vie au travail de 100 euros/ PT.

L'ensemble de ces mesures ne concernant pour l'essentiel que les Strates 2 et 3, il apparaît clairement que La Poste a orienté cet accord en vue de combler des postes dans les zones déficitaires et de réduire son coût économique au strict minimum.

Nous sommes contre le taux minimum de 50% de présence pour bénéficier des mesures de l'accord.

Nous ne pouvons pas accepter que la liste des bureaux concernés ne soit communiquée qu'après la signature de l'accord lors de la première CDSP de suivi, La Poste veut-elle nous cacher la vérité, à savoir que la majorité des bureaux ne seront pas concernés par cet accord ?

Nous considérons que **les incitations financières sont très insuffisantes** (prime de 3000 euros et augmentation de la prime commerciale de 100 euros) et ne seront pas de nature à inciter nos collègues à se porter volontaires.

La poste propose 150 nouvelles promotions au niveau national cela ne représente quasi rien au niveau de chaque département

Nous considérons également que limiter le plan opérationnel de lutte contre les incivilités aux strates 2 et 3 est une grave erreur, au contraire il devrait être appliqué à tous les bureaux concernés, sans exceptions.

Mais n'ayez aucune inquiétude, si cet accord ne devait pas être majoritaire, La Poste n'hésitera pas à passer en force, en l'appliquant quand même en faisant un simple relevé de décisions !!!!!!

Néanmoins, l'UNSA-Postes restera ouverte à la discussion sur la base de nos revendications à savoir :

La suppression des 3 strates, tous les bureaux avec plus de 19,5 % d'activité banque sociale et 80 visites/jour (comme indiqué dans le préambule de l'accord) doivent bénéficier des avantages de l'accord dans son intégralité.

Nous demandons **la suppression du verrou de 50%** de temps de présence qui exclut de fait la majorité des agents concernés par cet accord.

Nous demandons **l'octroi d'une prime supplémentaire pour les équipes managériales** qui sont oubliées alors qu'elles sont concernées de la même manière que tous les agents.

Nous demandons que les incitations financières soient revues à la hausse, augmentation de la prime commerciale de 200 euros au lieu de 100 euros et augmentation de la prime de 3000 euros largement insuffisante.

Nous demandons **une journée de repos par semaine** pour tous les agents qui travaillent dans les bureaux à priorité sociétale.

Nous demandons que le nombre des promotions en 3.1 soit à la hauteur des risques encourus par les agents au regard de la violence et de la fréquence des incivilités qu'ils subissent au quotidien.

Nous demandons **la généralisation du plan opérationnel de lutte contre les incivilités** à tous les bureaux à priorité sociétale.

La priorité pour UNSA-Postes :

Votre qualité de vie, votre santé et sécurité au travail.

L'UNSA poursuivra son action de proximité en portant vos revendications dans chacune des instances de La Poste et en vous informant.



UNSA-POSTES
114 avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN BICETRE
unsapost@wanadoo.fr
01.45.15.07.60
<http://www.unsa-postes.org/>